Coordination avec les communautés

Partie A : Généralités sur l'implication des communautés

AfriCASO

International HIV/AIDS Alliance

ICASO
INTERNATIONAL COUNCIL OF AIDS SERVICE ORGANIZATIONS

Directives sur l'implication du secteur communautaire dans la coordination des réponses nationales au VIH/SIDA

Remerciements

Les présentes directives sont le fruit de la collaboration entre le Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), le Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO) et l'Alliance internationale contre le VIH/SIDA (l'Alliance), avec le financement et le soutien du programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).

Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude aux nombreuses personnes et organisations qui ont apporté une contribution cruciale et considérable à leur élaboration, notamment:

- Les membres actifs du comité consultatif international, en l'occurrence : Anandi Yuvaraj, Renate Koch, Phillipa Lawson, Tilly Sellers et Ini Huijts.
- Le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) et le projet POLICY.
- Le personnel de l'ONUSIDA (Ini Huijits, Steven L. B. Jensen et Sally Smith).
- Mary Ann Torres (ICASO), Innocent Liaison (AfriCASO) et David Garmaise.
- Les organisateurs et participants des ateliers - pilotes au Nigeria (JAAIDS), en Ukraine (Alliance Ukraine) et au Venezuela (ACCSI).

Responsable du projet/Éditeur :	Kieran Daly, directeur chargé des politiques et de la communication, ICASO
Rédacteur en chef :	Sarah Middleton-Lee, consultant en développement communautaire et sur le SIDA (www.middletonlee.com)
Principaux responsables des partenaires :	Dr. Cheick Tidiane Tall, directeur exécutif d'AfriCASO et Paul Mc Carrick, chef d'équipe de l'Alliance.

Copyright © 2007 Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO), Alliance internationale contre le VIH/SIDA.

Les renseignements contenus dans cette publication peuvent être reproduites, publiées ou utilisées autrement à des fins non lucratives. Les organisations susmentionnées devront cependant être citées comme source desdits renseignements.

Nous exprimons notre gratitude à l'ONUSIDA pour leur soutien financier. Les opinions exprimées dans la présente publication ne représentent pas nécessairement celles de cette agence.

UNAIDS
JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS
UNHCR UNICEF WFP UNDP UNFPA UNODC ILO UNESCO WHO WORLD BANK

Ce document est disponible en anglais, en français, en espagnol et en russe.
Photo de couverture : © Gideon Mendel pour l'Alliance Internationale contre le VIH/SIDA, 2004.

Sommaire

Section 1 : introduction aux directives 2
1.1. Quel est le but de ces directives ? 2
1.2. A qui s'adressent ces directives ? 2
1.3. Quel est le lien entre ces directives et les réponses globales au VIH/SIDA ? 3
1.4. Comment ces directives ont-elles été élaborées ? 4
1.5. Quel est le contenu de ces directives et comment les utiliser ? 5

Section 2 : introduction aux trois principes 6

Section 3 : introduction au secteur communautaire et aux trois principes 9
3.1 Comment le secteur communautaire est-il lié aux Trois Principes ? 9
3.2. Pourquoi le secteur communautaire doit-il être impliqué ? 11
3.3. Qu'entend-on par participation active et concrète du secteur communautaire ? 12
3.4. Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour appuyer la participation active et concrète du secteur communautaire ? 13

Annexe 1 : chronologie des évènements principaux dans le développement des trois principes 15

Annexe 2 : principaux engagements internationaux pertinents quant aux trois principes 16

Annexe 3 : références et ressources 18

Annexe 4 : contacts 21

Abréviations

AfriCASO	Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA
Alliance	Alliance internationale contre le VIH/SIDA
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
HSH	Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes
ICASO	Conseil international des organisations d'action contre le SIDA
IST	Infection sexuellement transmissible
MNC	Mécanisme national de coordination (du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le SIDA
PCB	Conseil de coordination de programmes de l'ONUSIDA
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
S&E	Suivi-évaluation
UDI	Utilisateurs de drogues injectables
UNGASS	Assemblée générale des Nations Unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Section 1 : introduction aux directives

1.1 Quel est le but de ces directives ?

Les présentes directives ont pour but de développer et d'améliorer l'implication active et concrète du secteur communautaire dans l'élaboration, la mise en ouvre et le suivi des réponses nationales coordonnées au SIDA. Il s'agira entre autres d'une implication dans les Trois Principes[1]: UN cadre d'action commun contre le VIH/SIDA, UN mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA et UN système de suivi-évaluation national commun et consensuel.

Les directives visent à offrir des options pratiques (normes, structures, procédures et méthodes) à partir desquelles les différentes parties prenantes pourront choisir celles qui seront les mieux adaptées aux particularités de leurs contextes.

Elles se fondent sur un ensemble de principes universels tels que les droits humains et l'égalité des genres, principes importants quel que soit le pays ou le contexte. Elles reconnaissent en particulier que le principe visant une plus grande implication des personnes vivant avec le VIH (GIPA) permettra de rendre les réponses nationales au VIH/SIDA beaucoup plus efficaces.

Ces directives sont par ailleurs sous-tendues par l'idée qu'une véritable appropriation de ces réponses par les communautés et les acteurs des secteurs tant public que privé, reste indispensable si l'on veut arriver à un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien.

1.2 A qui s'adressent ces directives ?

Ces directives ciblent le secteur communautaire, à savoir les personnes ou organisations non gouvernementales travaillant auprès des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou qui en sont fortement affectées. Elles seront un outil particulièrement utile non seulement au secteur communautaire en soi, mais aussi à ses réseaux et groupes de coordination. Elles ont en fait été conçues pour être utilisables par toutes les parties prenantes ayant un rôle à jouer dans la promotion de l'implication du secteur communautaire dans la coordination des réponses au VIH/SIDA. [Voir l'encadré 1]

Encadré 1 : Parties prenantes

Sont parties prenantes les personnes, groupes et institutions ayant un rôle à jouer dans les réponses nationales au VIH/SIDA, en l'occurrence :

- Secteur communautaire
- Gouvernement
- Donateurs bilatéraux et multilatéraux
- Agences des Nations Unies
- Syndicats
- Médias
- Entreprises
- Fondations privées
- Institutions universitaires

Par ailleurs, ces directives seront également utiles aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général (travailleurs, entreprises et milieu universitaire). Bien qu'elles n'aient pas été rédigées spécialement à leur intention, elles contiennent nombre de mesures et principes applicables dans le cadre de leurs interventions.

Diversité du secteur communautaire. Le terme « secteur communautaire » couvre une gamme large et variée de personnes, de groupes et d'institutions. Ce secteur n'est en

[1] Voir la section 2.1 pour plus d'information sur les Trois Principes.

effet pas une entité isolée mais plutôt le regroupement de différents intérêts, opinions, capacités, ressources et priorités se retrouvant dans diverses activités allant du plaidoyer à la prestation de services. Dans chaque pays, ce secteur a besoin d'être défini suivant les caractéristiques de l'épidémie et les conditions qui font que certaines communautés sont plus affectées que d'autres par le VIH/SIDA[2].

Dans ces directives, le secteur communautaire fait référence en particulier aux :

- Personnes vivant avec le VIH/SIDA, à leurs regroupements et réseaux.
- Réseaux communautaires et organisations à base communautaire, y compris ceux qui impliquent ou soutiennent les populations. [Voir l'encadré 2]
- Organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales.
- Organisations de service de prise en charge du SIDA.
- Organisations confessionnelles.
- Réseaux d'ONG.
- Organisations d'appui aux ONG.

Encadré 2 : Populations clés

« Populations clés » signifie ici les personnes clés dans la dynamique du VIH/SIDA et les réponses qui y sont apportées. Elles comprennent les :

- Personnes vivant avec le VIH/SIDA
- Orphelins et enfants vulnérables
- Femmes et enfants
- Jeunes
- Professionnels du sexe
- Utilisateurs de drogues injectables
- Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
- Transsexuels
- Migrants
- Réfugiés
- Prisonniers

1.3 Quel est le lien entre ces directives et les réponses globales au VIH/SIDA ?

Les Trois Principes avaient été élaborés dans un contexte de prise de conscience grandissante de deux réalités : le VIH/SIDA constituent une urgence mondiale, et les réponses doivent être mieux coordonnées pour être plus efficaces.

Dans de nombreuses régions du monde, l'épidémie de VIH/SIDA se propage de manière dramatique, avec quelque 2,9 millions de décès dus au SIDA, 4,3 millions de nouveaux cas d'infection au VIH et 39,5 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA, en 2006 (ONUSIDA, décembre 2006). Aussi les engagements pris dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA par les gouvernements en 2001 ont- ils été étendus en 2006 par de nouveaux engagements à intensifier les réponses afin de réaliser l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien d'ici 2010[3].

Pendant ce temps la réponse à l'échelle mondiale a bénéficié d'un accès amélioré – quoique insuffisant – aux ressources financières, grâce aux fonds nouveaux ou accrus provenant du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, de la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux et des fondations privées.

Cependant, l'expérience a démontré que pour agir contre le VIH/SIDA, il faut plus que davantage d'argent et d'engagements. Il faut en effet ajouter une meilleure coordination entre les partenaires, pour s'assurer que les ressources ne soient pas gaspillées et que les actions menées ne soient pas redondantes. Ce constat s'inspire d'autres initiatives de plus grande envergure destinées à promouvoir l'harmonisation entre les acteurs du développement international.

[2] Voir la fiche d'action ①
[3] Voir l'annexe 2

Ces initiatives comprennent des engagements pris, en 2003 et en 2005, par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, dans les déclarations de Rome et Paris de l'OCDE/CAD : engagements à suivre des principes garantissant l'efficacité de l'aide grâce à la simplification, à l'harmonisation et à l'alignement de leur soutien aux stratégies de développement dégagées par les pays eux-mêmes. S'agissant du VIH et du SIDA, un ensemble de recommandations avait été élaboré en 2005 par l'équipe du Groupe de travail mondial chargée de l'amélioration de la coordination parmi les institutions multilatérales et donateurs internationaux, dans le cadre des Trois Principes.

Ces directives pour la *coordination avec les communautés* ont pour but de soutenir les efforts destinés à s'assurer que les procédures et principes d'harmonisation et d'alignement, et plus particulièrement les Trois Principes, soient mis en ouvre avec l'implication active et concrète du secteur communautaire.

« ... les Trois Principes ne peuvent être mis en œuvre efficacement que si le secteur communautaire s'y implique pleinement. »

Participants à un atelier de mobilisation communautaire, Sud Soudan. ©2006 IHAA

1.4 Comment ces directives ont-elles été élaborées ?

Ces directives ont été élaborées en réponse aux requêtes de groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA, d'organisations communautaires et de groupes et d'individus d'autres secteurs. Ces parties prenantes reconnaissaient que les Trois Principes ne pouvaient être mis en ouvre efficacement que si le secteur communautaire s'y impliquait pleinement. Ce constat soulignait la nécessité d'une orientation quant à la manière d'amener le secteur communautaire à s'engager complètement.

Les partenaires. Ces directives ont été élaborées par le Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), le Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO) et l'Alliance internationale contre le VIH/SIDA (l'Alliance), avec le financement et le soutien du programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Elles sont basées sur l'expérience pratique et les leçons tirées par ces organisations, leurs partenaires et bien d'autres membres du secteur communautaire de toutes les régions du monde.

Les sources. Les directives ont bénéficié de l'éclairage de nombreuses réunions et consultations tant internationales que régionales tenues avec le secteur communautaire autour des Trois Principes[4].

Les organisations et autres membres individuels du secteur communautaire ont pendant plusieurs décennies tenté de s'impliquer de manière significative, et les présentes directives reposent sur leurs expériences documentées et leurs bonnes pratiques. Elles sont

[4] Voir l'annexe 1 pour la chronologie de ces événements.

en outre basées sur une revue approfondie de la littérature (rapports, outils didactiques et cadres pour une implication du secteur communautaire dans les initiatives multisectorielles nationales.)

Ainsi, elles s'appuient sur plusieurs sources clés et y font référence, notamment les *Directives pour une amélioration des MNC, grâce à une plus grande implication des PVVIH, leurs défis, leurs changements et leur mobilisation : un Guide pour l'implication des PVVIH dans les mécanismes nationaux de coordination* (matériel précieux, mis au point par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le projet POLICY, destiné à aider les activités du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme)[5].

Processus de revue. Les premières versions de ces directives ont été revues et améliorées par un comité consultatif international comprenant des représentants de personnes vivant avec le VIH/SIDA, d'organisations non gouvernementales et de l'ONUSIDA[6]. Les directives sont également passées par une phase-test sur le terrain, au niveau des pays, avec l'organisation d'ateliers animés par des organisations communautaires nationales au Nigeria (JAAIDS), en Ukraine (Alliance Ukraine) et au Venezuela (ACCSI), au cours desquels ont été élaborés des plans d'action pour une implication efficace des communautés dans les cadres, organes et systèmes de S&E nationaux. Cela a été l'occasion de passer en revue les directives pour vérifier si elles étaient appropriées et applicables aux particularités des pays.

1.5 Quel est le contenu de ces directives et comment les utiliser ?

Le contenu des directives est présenté au début du document. La manière dont elles seront utilisées dépendra du pays concerné. Ainsi, par exemple, leur utilisation résultera de facteurs tels que la capacité des organisations et réseaux du secteur communautaire et de la relation entre groupes communautaires et autres parties prenantes. Cependant, quel que soit le pays, les directives pourront servir comme :

- **Outil d'évaluation** des forces et des faiblesses du secteur communautaire quant à son implication dans tous les organes et processus nationaux de coordination de lutte contre le SIDA.
- **Outil de mise au point d'un plan d'action multisectoriel** pour promouvoir et améliorer l'implication du secteur communautaire dans tous les organes et processus nationaux de coordination de lutte contre le SIDA.
- **Outil de plaidoyer** pour améliorer et financer aussi bien l'implication du secteur communautaire dans tous les processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA que le réseautage et la coordination du secteur communautaire.
- **Base d'élaboration de directives au niveau des collectivités locales,** pour une implication du secteur communautaire dans tous les processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA.

Les directives peuvent être utilisées par toute partie prenante souhaitant avoir une compréhension personnelle plus approfondie de ces questions. Elles peuvent également servir de matériel de référence pour les réunions ou ateliers destinés à passer en revue l'implication des communautés. Certaines sections peuvent également servir d'aide à l'élaboration de plans d'action pour les animateurs ou organisations. Les différentes sections et fiches d'action peuvent en outre être employées séparément pour déterminer les mesures et actions susceptibles d'améliorer l'implication du secteur communautaire.

[5] Voir l'annexe 3 pour une liste complète des références.
[6] Voir les remerciements.

Section 2 : introduction aux Trois Principes

« Devant l'accroissement des ressources des pays et l'augmentation du nombre d'acteurs qui l'accompagne, les efforts nationaux de coordination pour une réponse inclusive et multi-sectorielle basée sur les priorités nationales sont souvent dépassés. Il s'ensuit des actions verticales et fragmentaires contre le SIDA qui sont souvent redondantes et rarement durables[7]. »

Bénéficiaires du Projet Orange, Burkina Faso

Après les consultations de 2003 qui réunissaient gouvernements africains, agences bilatérales et multilatérales, et plusieurs autres parties prenantes, trois principes directeurs appelés les **Trois Principes** ont été dégagés. Ces principes s'appliquent à toutes les parties prenantes ayant pour objectif de renforcer la coordination des réponses nationales au VIH/SIDA. Ils encouragent tous les pays à avoir :

1. **Un** cadre commun d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
2. **Un** mécanisme national commun de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.
3. **Un** système commun de suivi-évaluation à l'échelle du pays.

En avril 2004, lors de la réunion de haut niveau « Consultation sur l'harmonisation des financements internationaux de la lutte contre le SIDA » tenue à Washington DC, les agences bilatérales et multilatérales rencontrant les autorités nationales avaient convenu d'appliquer les Trois Principes au niveau des pays et avaient chargé l'ONUSIDA d'assurer le rôle de coordinateur et de sentinelle.

Pour la mise en ouvre de ces Trois Principes, des approches avaient ensuite été développées à travers une série de consultations nationales, régionales et internationales au cours desquelles les exercices de collecte d'information étaient coordonnés par l'ONUSIDA[8].

[7] ONUSIDA, Les Trois Principes directeurs, 2004.
[8] Voir la chronologie de ces événements en annexe 1.

« La myriade de situations politiques, économiques et sociales des pays exclut la production d'un canevas standardisé prescriptif pour l'application des Trois Principes. Cependant, chacun de ces piliers est constitué d'un ensemble de principes à suivre par les autorités nationales et leurs partenaires. Ces principes sont proposés aux pays comme base pour optimiser les rôles et les relations dans la lutte contre le VIH et le SIDA. »

Ces Trois Principes directeurs sont :

I. **Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires**
Un cadre d'action contre le VIH/SIDA commun à tous et accepté par tous constitue l'élément fondamental de la coordination entre les partenariats et les mécanismes de financement, et du fonctionnement efficace d'un mécanisme national de coordination de la lutte contre le SIDA. Pour établir un tel cadre, il faut :

- **Des priorités claires** pour définir avec précision l'affectation des ressources et l'attribution des responsabilités, de sorte qu'il soit possible d'établir des liens entre les priorités, les flux de ressources et les résultats.
- **Des repères et des cibles** pour réaliser l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien.
- **Des revues conjointes régulières** afin d'examiner le déroulement des activités, en impliquant tous les partenaires.
- **Un système encourageant le secteur communautaire, le secteur privé et les autres partenaires de la société civile** à jouer un rôle plus important dans la prestation de services.
- **Un engagement des agences d'appui extérieures** à coordonner leur action au sein du cadre d'action conformément à leurs propres missions.
- **La liaison des cadres de développement avec ceux de la réduction de la pauvreté** et les accords de partenariats concernés.

Villageois accueillant une équipe de laboratoire mobile, Zambie

II. Un mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA à représentation large et multisectorielle

Pour réunir tous les partenaires autour d'un cadre d'action commun, il faut un mécanisme national de coordination dont la légitimité et l'efficacité dépendent des facteurs suivants :

- **Un statut juridique et un mandat officiel** qui reflète l'appropriation nationale, une large représentativité dans sa composition et dans lequel sont clairement définis les liens hiérarchiques et les niveaux de responsabilité.
- **Une définition claire de la fonction de coordination** transparente et responsable de l'élaboration, de la mise en ouvre et du suivi-évaluation du cadre d'action national de lutte contre le SIDA. Cela implique la coordination des demandes de fonds, selon les priorités convenues au niveau national pour réaliser l'accès universel, tout en laissant la gestion financière et l'exécution à d'autres entités.
- **Un contrôle démocratique** par le pouvoir législatif, avec un partage de l'information et la présentation de rapports à intervalles réguliers.
- **Un engagement à mettre en ouvre une réponse nationale inclusive** ouverte à la participation pleine et entière du secteur communautaire, notamment les personnes vivant avec le VIH/SIDA, le secteur privé et les autres organisations de la société civile intégrant les missions et contributions des partenaires ainsi que des mécanismes de financement.
- **L'acceptation et le respect par toutes les parties prenantes** du cadre d'action national et du rôle de chef de file du mécanisme national de coordination comme étant les bases d'une coopération qui va renforcer – au lieu de contrarier – les efforts des pays.
- **La mise en place d'un forum de partenariat élargi à l'échelle nationale** qui fera le lien entre les fonctions génériques et la politique du mécanisme national de coordination, d'une part, et, de l'autre, la mise en ouvre effective du cadre d'action.

III. Un système de suivi-évaluation pour l'ensemble des activités nationales

L'absence d'un cadre opérationnel commun de suivi-évaluation dans la plupart des pays a entravé les efforts visant à accroître les compétences dans les domaines de l'assurance de qualité, du contrôle national et de l'utilisation appropriée du suivi-évaluation pour l'ajustement des politiques. Aussi les pays et ceux qui les assistent risquent-ils de se tromper sur les priorités nationales et de ne pas pouvoir effectuer une revue correcte des performances et réalisations en lien avec l'accès universel. Parmi les principes nécessaires pour renforcer les systèmes nationaux de suivi-évaluation, on compte :

- **L'alignement au niveau mondial des besoins en suivi-évaluation,** autour des indicateurs liés à la déclaration des Nations Unies sur l'engagement à lutter contre le VIH/SIDA et des autres éléments clés mettant l'accent sur la performance et la responsabilité.
- **Un consensus parmi les parties prenantes autour d'un système national central de suivi-évaluation** qui génère des données fiables pour l'analyse des performances du pays quant au cadre national de lutte contre le VIH/SIDA.
- **Des investissements nationaux et extérieurs** dans le renforcement des capacités humaines et des infrastructures pour satisfaire les besoins nationaux en matière de suivi-évaluation[9]

[9] ONUSIDA, Les Trois Principes directeurs, 2004.

Section 3 : introduction au secteur communautaire et aux Trois Principes

Le Theni District Positive Network se rencontre pour discuter, échanger et s'appuyer, Inde

3.1. Comment le secteur communautaire est-il lié aux Trois Principes?

Le secteur communautaire est très peu intervenu dans le processus initial d'élaboration des Trois Principes.

Cependant, avec le temps, il s'est progressivement engagé davantage, bien que les expériences de mise en ouvre de ces principes restent mitigées. En effet, dans certains contextes, le secteur reste en dehors des actions ou a été coopté comme un prolongement de l'État et exclu du processus décisionnel. Dans d'autres pays, cela a abouti à une centralisation excessive des fonds et du pouvoir entre les mains du gouvernement, d'où un affaiblissement des Trois Principes, qui sont destinés à permettre une meilleure coordination et un partenariat plus fort.

Nombreux sont ceux qui, dans le secteur communautaire, pensent que les Trois Principes pourraient consolider les efforts consentis au cours des dernières décennies en faveur du renforcement de l'implication, pourvu qu'ils soient appliqués de manière adéquate. Ils peuvent entre autres permettre d'avoir plus d'influence sur les actions nationales de lutte contre le VIH/SIDA et de renforcer les systèmes garantissant une représentation plus efficace du secteur communautaire.

Pour d'autres, en revanche, les principes sont entourés de trop de confusion. Ils s'interrogent sur la véritable signification de ces principes, la façon dont ils doivent être mis en pratique ainsi que la manière dont ils sont censés améliorer la réponse au VIH/SIDA et le soutien aux communautés. Nombreux sont ceux qui, dans le secteur, ont connu des problèmes liés aux approches de coordination non conformes aux principes directeurs. [Voir l'encadré 3]

Encadré 3 : Avantages et risques liés aux Trois Principes pour le secteur communautaire

Avantages (si les principes sont correctement appliqués)	Risques (si les principes ne sont pas correctement appliqués)
• Mettre en valeur les points forts particuliers au secteur communautaire et sa contribution cruciale aux réponses apportées au VIH/SIDA. • Offrir un outil de plaidoyer pour une totale implication du secteur communautaire dans la gestion de l'action nationale contre le VIH/SIDA, et plus de ressources pour le secteur, notamment dans ses activités de coordination. • Promouvoir des cadres d'action basés sur les besoins réels, notamment ceux des groupes marginalisés. • Encourager les gouvernements à réaliser les objectifs des accords internationaux soutenus par le secteur communautaire. • Permettre au secteur d'intensifier rapidement ses efforts (grâce à son influence sur les plans nationaux et à l'accès aux leçons et ressources mondiales). • Donner au secteur une motivation supplémentaire à mettre au point des systèmes de représentation plus démocratiques et plus solides. • Offrir un forum pour aborder les obstacles à une action efficace du secteur communautaire sur le VIH/SIDA, tels que les problèmes liés au financement. • Assurer un renforcement des capacités plus systématique et à la mesure des besoins du secteur. • Rectifier les distorsions du suivi-évaluation (dues à la différence entre les systèmes nationaux et celui du secteur communautaire), susciter l'acceptation des données communautaires qualitatives et quantitatives et assurer la cohérence du suivi par les communautés.	• Restreindre l'indépendance du secteur communautaire et de son rôle de vigile. • Utiliser la diversité du secteur communautaire comme moyen et prétexte pour limiter son implication. • Contribuer à des réponses nationales au VIH/SIDA exclusivement menées ou dominées par le secteur public. • Créer d'un « monstre », avec une autorité de coordination trop grosse pour pouvoir fonctionner, réduisant au silence le secteur communautaire et faisant du gouvernement le principal canal du financement. • Encourager un rythme de travail qui ne laisse pas au secteur le temps de consulter ses bases. • Aboutir à une implication symbolique, avec des représentants de la communauté servant seulement de faire-valoir. • Souligner les défis de la représentation du secteur communautaire, tels que des processus de sélection où les donateurs et le gouvernement choisissent les représentants. • Limiter le suivi-évaluation à des données « officielles » et négliger les résultats quantitatifs et qualitatifs des communautés. Mener aussi les groupes communautaires à devoir faire rapport aussi bien sur les indicateurs standardisés que sur ceux des différents donateurs.

(Source : adapté du document intitulé *Civil Society and the 'Three Ones'*, Conseil international des organisations d'action contre le SIDA et Alliance internationale contre le VIH/SIDA.)

Les directives ont pour but de permettre au secteur communautaire de gérer les risques liés à la mise en ouvre des approches de coordination non basées sur les Trois Principes. Elles visent en outre à tirer le meilleur profit des avantages que réserve une application efficiente des principes aussi bien aux membres du secteur qu'à la réponse nationale au VIH/SIDA.

3.2 Pourquoi le secteur communautaire doit-il être impliqué ?

Le secteur communautaire est le plus proche de l'action contre le VIH/SIDA. Trop souvent, ses membres (individus ou groupes) sont le véritable lien qui peut maintenir les réponses collées à la réalité locale de l'épidémie, assurant le soutien quotidien à la prévention des infections au VIH, à la prise en charge des personnes vivant avec le SIDA et à la mobilisation des réponses individuelles.

À ce titre, l'implication du secteur communautaire dans la mise en oeuvre des Trois Principes est vitale. Sa contribution peut aider à faire en sorte qu'un cadre d'action convenu contre le VIH/SIDA, une autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA et un système de suivi-évaluation national soient développés et mis en place avec plus d'effficacité et d'efficience. [Voir l'encadré 4]

Encadré 4 : Avantages de l'implication du secteur communautaire pour les réponses nationales au VIH/SIDA

L'implication du secteur communautaire peut aider à assurer que les réponses nationales sont :

- **Basées sur les besoins réels et stratégiquement orientées.** En effet, le secteur communautaire comprend les besoins des personnes les plus affectées. Son expérience pratique et son savoir-faire technique sont très utiles dans la détermination des services et du soutien qui vont faire la différence. Le secteur a des liens particulièrement forts avec les groupes marginalisés – qu'il intègre –, qui sont des éléments clés de la dynamique du VIH/SIDA et que les autres secteurs sont souvent incapables de toucher effectivement ou peu disposés à le faire.
- **De grande envergure, souples et adaptées aux crises.** Le secteur communautaire peut souvent atteindre et amener à s'engager des individus, groupes et communautés très divers, dont ceux se trouvant dans les zones les plus éloignées et qui ne sont généralement pas impliqués dans les actions contre le VIH/SIDA. À ce titre, il reconnaît plus rapidement les changements de l'environnement local et de l'épidémie, et y réagit plus promptement en réadaptant ses approches et priorités. D'autre part, il réussit souvent à poursuivre ses interventions dans des situations extrêmes telles que la guerre, alors que les activités officielles de l'État deviennent impossibles à mener.
- **Novatrices et efficaces.** Le secteur communautaire a mis au point des réponses inédites et risquées face au VIH/SIDA, souvent dans des situations difficiles et avec peu de ressources. Nombre de ces réponses ont été minutieusement suivies et améliorées au fil des ans pour devenir des exemples de bonnes pratiques reconnues à l'échelle mondiale.
- **Ni discriminatoires ni stigmatisantes.** Le secteur communautaire est le mieux placé pour mobiliser les actions contre les attitudes et comportements stigmatisants en s'attaquant aux causes profondes ancrées dans les communautés. D'autre part, il est souvent prêt à découvrir et à combattre les politiques et pratiques discriminatoires.
- **Basées sur le respect des droits.** Le secteur communautaire a été au premier plan de la promotion des approches basées sur les droits dans la lutte contre le VIH/SIDA, surtout celles qui respectent et protègent les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les autres groupes marginalisés.

Encadré 4, suite

- **Participatives.** Le secteur communautaire a été le pionnier des approches privilégiant la responsabilisation en encourageant la participation d'un ensemble varié d'individus, de groupes et d'institutions à tous les stades et niveaux des réponses.
- **Transparentes et responsables.** Le secteur communautaire a une expérience toujours plus grande dans l'utilisation de systèmes lui permettant d'assurer le respect de l'éthique et le sens de la responsabilité dans ses interventions, et de se poser en vigile, amenant les autres secteurs à être comptables de leurs actions.
- **A bon rapport coût-efficacité.** Le secteur communautaire est habitué à mettre à profit les ressources limitées grâce à des approches à bon rapport coût-efficacité qui permettent d'optimaliser et de compléter les ressources locales existantes.

Image 1 : Professionnelle du sexe, Inde ; Image 2 : Formateur en lutte contre le VIH/SIDA faisant la démonstration de l'usage du condom, Mozambique ; Image 3 : Les communautés participent à l'inauguration des services du projet ACER, Zambie. © 2006 IHAA

3.3 Qu'entend-on par participation active et concrète du secteur communautaire ?

La participation active et concrète du secteur communautaire dans les organes et processus nationaux de coordination se reconnaît à travers des caractéristiques précises détaillées dans la Partie B de ces directives. En résumé, tous les secteurs doivent :

- Considérer la participation comme un droit qui suppose des responsabilités.
- Être en mesure de participer légalement et en toute sécurité.
- Avoir suffisamment de représentants pour influencer les organes et processus concernés, à tous les niveaux.
- Avoir une représentation large et équilibrée.
- Avoir un mécanisme interne de coordination efficace et doté de ressources.
- Avoir accès à des renseignements exacts et à de l'assistance technique.
- Travailler de manière professionnelle et promouvoir ainsi une culture de l'équité et de la transparence.
- Préserver leur indépendance et assurer un rôle de vigile des autres secteurs.
- Appliquer les bonnes pratiques de leur secteur.
- Travailler à un rythme réaliste et efficient.
- Travailler dans le sens des engagements internationaux sur le VIH, le SIDA et le développement.
- Assurer une appropriation, une responsabilité et un engagement partagés.

3.4 Que peuvent faire les différentes parties prenantes pour appuyer la participation active et concrète du secteur communautaire ?

Toutes les parties prenantes peuvent apporter une contribution à la participation active et concrète du secteur communautaire. [Voir l'encadré 5]

Encadré 5 : Exemples d'appui à la participation du secteur communautaire dans les Trois Principes

Gouvernement	Donateurs/ONU	Secteur communautaire
• S'engager à une collaboration multisectorielle réelle, basée sur un partage des pouvoirs et des ressources. • Promouvoir la compréhension par les responsables du rôle, des principes, de la diversité et des manières de travailler du secteur communautaire. • Analyser et optimaliser les contributions que toutes les parties prenantes, y compris le secteur communautaire, peuvent apporter aux regroupements multisectoriels nationaux. • Apprécier à sa juste valeur le travail pratique et unique des communautés, tel que le suivi qualitatif et la prestation de services aux groupes marginalisés. • Permettre au secteur communautaire de développer ses réseaux légalement et librement, et de se poser en vigile indépendant. • Aider au renforcement des capacités du secteur communautaire par l'octroi de fonds et d'experts.	• Apporter des fonds pour l'implication du secteur communautaire par : - le renforcement des capacités des représentants; - le renforcement des réseaux; - des activités de consultation et de communication. • Aider à la réalisation d'un consensus au sein du secteur, au lieu de s'engager dans des pratiques de « financer pour diviser ». • Organiser des activités accessibles à l'ensemble du secteur communautaire en offrant et en utilisant des outils participatifs en langues nationales. • Être prêt à changer ses propres pratiques (ex. : en respectant le système de S&E accepté de tous et en ne demandant pas aux groupes de faire des rapports sur des indicateurs supplémentaires). • Amener le gouvernement à lever les obstacles auxquels se heurte le secteur communautaire, tels que les goulots d'étranglement dans les mécanismes de financement.	• Être ouvert à une collaboration multisectorielle réelle, même si cela demande des compromis. • Être prêt à assumer le rôle de chef de file dans les groupements nationaux plutôt que d'agir comme simple participant. • Être honnête quant au manque de capacités et s'engager à mobiliser des ressources pour combler ces lacunes. • « Mettre de l'ordre dans sa propre maison » (ex. : se doter de systèmes démocratiques solides pour la sélection de ses représentants). • Être prêt à travailler en toute transparence (ex. : en contribuant à la collecte de données de suivi pour la base de données nationale). • S'engager à construire un consensus aussi bien au sein du secteur communautaire qu'avec d'autres secteurs. • Équilibrer la dynamique complexe d'appartenance aux processus nationaux de coordination et leur rôle de vigile.

Au marché, une troupe de théâtre joue une pièce éducative sur le VIH, Zambie

Pour faire de l'implication une réalité, chaque secteur peut mener des actions précises au sein des processus nationaux de coordination, relativement à chacun des Trois Principes. Ces actions sont définies dans la **Partie B** de ces directives.

Le secteur communautaire et les autres parties prenantes peuvent également mener des actions destinées à créer un environnement favorable et les capacités nécessaires à leur implication. Il convient de souligner que la faisabilité et l'utilité de ces actions vont varier d'un pays à l'autre. Différentes actions essentielles sont présentées dans les **Fiches d'action** contenues dans les présentes directives.

- Fiche d'action 1 Engager l'action, définir le secteur communautaire et rechercher le consensus
- Fiche d'action 2 Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action 3 Choisir les représentants du secteur communautaire
- Fiche d'action 4 Évaluer et renforcer les capacités d'appui à la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action 5 Représenter le secteur communautaire de manière efficace et promouvoir ce rôle
- Fiche d'action 6 Collecter des fonds pour l'implication du secteur communautaire
- Fiche d'action 7 Promouvoir la participation du secteur communautaire
- Fiche d'action 8 Améliorer la communication au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action 9 Améliorer les consultations au sein du secteur communautaire
- Fiche d'action 10 Travailler en partenariat et instaurer la compréhension mutuelle
- Fiche d'action 11 Suivre attentivement les progrès et jouer le rôle de vigile indépendant

Annexe 1 : chronologie des évènements principaux dans le développement des Trois Principes

2003	
SEPTEMBRE	**Réunion des partenaires. Conférence internationale sur le SIDA et les IST en Afrique (Kenya),** organisée par l'ONUSIDA et le DFID. Y participent : des autorités des États africains, des agences bilatérales et multilatérales, des ONG et des représentants du secteur privé. Consensus autour des Trois Principes à appliquer par toutes les parties prenantes dans les réponses nationales au VIH/SIDA. L'ONUSIDA s'engage auprès des principaux donateurs pour créer une plus grande prise de conscience et une adhésion aux Trois Principes.
2004	
AVRIL	**Consultation sur l'harmonisation du financement de la lutte contre le SIDA, à Washington DC,** coorganisée par l'ONUSIDA, le DFID et les États Unis. Réunion de haut niveau ayant accepté les Trois Principes. Document d'engagement définissant les étapes de l'application des principes par les agences bilatérales et multilatérales au niveau des pays et les tâches de l'ONUSIDA en tant que coordinateur et vigile.
JUIN	**Le Conseil de coordination des programmes de l'ONUSIDA, à Genève,** entérine les Trois Principes. L'ONUSIDA poursuit l'initiative par le bilan de l'harmonisation au niveau national et l'indication des modèles qui ont réussi, le renforcement de l'appropriation par les pays du processus d'harmonisation, l'appui aux mécanismes de coordination et le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation.
2005	
MARS	**Réunion sur « Making the Money Work », à Londres,** coorganisée par l'ONUSIDA, le gouvernement français, le Royaume-Uni et les États-Unis. Réunion de haut niveau consacrée aux Trois Principes et création d'un groupe de travail pour améliorer la coordination parmi les agences et donateurs multilatéraux.
MAI	**Consultation électronique au sein de la communauté internationale sur les Trois Principes,** animée par l'ICASO et l'Alliance. Document de discussion publié soulignant les avantages, risques et actions liés au secteur communautaire. **E-forum de la communauté internationale sur les Trois Principes,** animé par l'ONUSIDA, avec des contributions de 300 parties prenantes du secteur communautaire. Rapport publié soulignant les préoccupations du secteur communautaire.
JUIN	**Groupe de discussion du secteur communautaire sur les Trois Principes à Genève,** animé par l'ONUSIDA. Sélection des parties prenantes de la communauté internationale. Discussion autour de la question : comment mettre en pratique les principes en s'assurant de l'implication des communautés ?
AOÛT	**Atelier régional de renforcement des capacités sur les Trois Principes à Bamako,** animé par AfriCASO. Implication du secteur communautaire des organes nationaux de coordination. A fait ressortir les domaines techniques et politiques nécessitant des investissements. Recommandations à l'ONUSIDA.
SEPTEMBRE	**Réunion des secteurs communautaire et public sur les Trois Principes au Brésil,** animée par l'ONUSIDA et le Centre international pour la coopération technique en matière de VIH/SIDA. Participants : délégations conjointes des gouvernement et secteur communautaire de 14 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Détermination des prochaines étapes de la mise en ouvre des Trois Principes au niveau national.
2006	
FÉVRIER	**Atelier régional *Comment impliquer les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les communautés affectées dans la mise en oeuvre des Trois Principes*, en Moldova,** animé par l'ONUSIDA et le Réseau panukrainien des personnes vivant avec le VIH/SIDA . Participants : personnes vivant avec le VIH/SIDA et organes de coordination de 14 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Détermination des actions à mener pour mettre en pratique les Trois Principes.
NOVEMBRE	**Ateliers de pays-pilotes animés par les organisations communautaires nationales du Nigeria (JAAIDS), d'Ukraine (Alliance Ukraine), et du Venezuela (ACCSI).** Organisations communautaires nationales et représentants des Nations Unies et du gouvernement réunis pour utiliser ensemble le projet de directives comme référence pour l'élaboration de plans nationaux d'action en vue d'une implication efficiente des communautés dans les organes, cadres et systèmes de S&E nationaux. Examen des directives pour en assurer l'applicabilité dans les pays.

Annexe 2 : principaux engagements internationaux pertinents quant aux Trois Principes

Principe d'une implication accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA
La Déclaration de Paris, également connue sous le nom de Déclaration sur une plus grande implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou en étant affectées (GIPA) a été signée à Paris, en France, le 1er décembre 1994. Quarante-deux pays y déclarent que les personnes vivant avec le VIH/SIDA sont essentielles pour des réponses efficaces et éthiques à l'épidémie. Elle comporte des engagements à renforcer les capacités et la coordination des organisations communautaires et réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et à veiller à leur implication pleine et entière dans les actions menées aux niveaux national, régional et mondial pour encourager la création d'un environnement social, légal et politique favorable, entre autres actions.
Texte intégral : The European Coalition of Positive People
Courriel : office@ecpp.co.uk **Site Web :** www.ecpp.co.uk

Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le SIDA
La Déclaration d'engagement a été adoptée par des représentants des chefs d'État et de gouvernement à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA, en juin 2001. Elle reconnaît que l'épidémie de VIH/SIDA est une crise mondiale et propose un puissant outil pour orienter et assurer des actions, un engagement et des ressources pour répondre à la pandémie. Elle contient 103 engagements sur la prévention, la prise en charge, le soutien et le traitement, la protection des droits de la personne humaine, la réduction de la vulnérabilité, la protection des orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA, l'allègement des impacts social et économique de l'épidémie, la recherche-développement, le VIH/SIDA dans les régions en conflit et les régions frappées par des catastrophes, les ressources et le suivi-évaluation.
Dernier rapport : ONUSIDA
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

Déclaration de Rome sur l'harmonisation
La Déclaration de Rome sur l'harmonisation faisait suite à une réunion des responsables d'institutions bilatérales et multilatérales de financement et de développement, et des pays partenaires qui s'étaient réunis en février 2003 à Rome, en Italie. Il s'agissait d'un effort international pour harmoniser les politiques opérationnelles, procédures et pratiques de ces institutions avec celles des pays partenaires, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et de contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire (OMD).
Rapport final : OECD
Site Web : www.oecd.org

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide procédait d'une réunion des ministres de pays développés et en développement chargés de promouvoir le développement et des chefs d'institutions bilatérales et multilatérales de développement, tenue à Paris, en mars 2005. Ils s'accordaient sur des actions mesurables, à haute portée, pour réformer la manière dont l'aide était dispensée et gérée. Ils s'engageaient, entre autres, à respecter des indicateurs qu'ils avaient fixés pour mesurer les progrès réalisés en direction des objectifs de 2010 en matière d'appropriation nationale, d'harmonisation parmi les donateurs, de suivi des ressources et de responsabilité mutuelle.
Rapport final : OECD
Site Web : www.oecd.org

Groupe de travail mondial sur l'amélioration de la coordination des actions contre le SIDA parmi les institutions multilatérales et les donateurs internationaux (GTT)
Le GTT, animé par l'ONUSIDA, avait pour but d'améliorer la collaboration entre institutions multilatérales et donateurs internationaux répondant au VIH/SIDA. Il devait se réunir deux fois en mai-juin 2005 pour arriver à des recommandations destinées à la rationalisation, à la simplification et à une meilleure harmonisation des procédures et pratiques pour améliorer ainsi l'efficacité des réponses nationales. Ces recommandations précisaient les institutions responsables ainsi que les délais. Elles couvraient quatre domaines :
1. Responsabilisation inclusive des leaders nationaux et appropriation.
2. Alignement et harmonisation.
3. Réforme pour une réponse multilatérale plus efficace.
4. Responsabilité et supervision.
Rapport final : UNAIDS
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

Déclaration de politique de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA
La Déclaration de politique sur le VIH/SIDA avait été adoptée à la 87e séance plénière de l'Assemblée générale, en juin 2006. Elle était l'aboutissement de la revue des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, et d'une réunion de haut niveau. Les gouvernements membres avaient contracté une série d'engagements à répondre au VIH/SIDA plus efficacement et à intensifier l'accès universel à des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge élargis.
Texte intégral : UNAIDS
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

Déclaration universelle des droits de l'homme
Cette Déclaration avait été adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Elle comporte 30 articles portant sur la promotion et la protection de toute une série de droits reconnus en toute égalité à toute personne (droit à la liberté et à la vie, droit d'être protégé contre la discrimination, égalité devant la loi, liberté d'opinion et d'information, droit d'être membre d'une communauté culturelle, etc.)
Texte intégral : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Courriel : publications@ohchr.org **Site Web :** www.ohchr.org

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)
Ces Objectifs avaient été convenus par les leaders du monde entier en septembre 2000 au Sommet du millénaire des Nations Unies. Ils font l'objet d'engagements (avec des délais fixes et des indicateurs mesurables de réalisation) à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté, à stopper la propagation du VIH/SIDA et à assurer un accès universel à l'éducation de base, tout cela d'ici 2015. Les huit objectifs constituent un canevas à partir duquel les pays et les principales institutions de développement vont ouvrer pour : 1. Éradiquer la famine et la pauvreté extrêmes. 2. Réaliser l'accès universel à l'éducation de base.
3. Promouvoir l'égalité des genres et responsabiliser les femmes. 4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle. 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.
7. Protéger l'environnement. 8. Développer un partenariat mondial pour le développement.
Dernier rapport : Nations Unies
Site Web : www.un.org

Code de bonnes pratiques des ONG intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA
Ce Code avait été publié en 2004 sur l'initiative conjointe d'ActionAid International, de CARE USA, de Global Health Council, du Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA, de Grupo Pela Vidda, de Hong Kong AIDS Foundation, de l'ICASO, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, de l'International Harm Reduction Association, de l'Alliance et du Conseil oecuménique mondial. Le Code comporte des directives pour la planification organisationnelle, l'élaboration de programmes, leur mise en ouvre et leur évaluation, les actions de plaidoyer et l'affectation des ressources. Il tourne autour de principes et pratiques insistant sur la qualité, la cohérence et la responsabilité des réponses des ONG, en encourageant un engagement à avoir une vision commune des bonnes pratiques.
Texte intégral : Oxfam Publishing
Site Web : www.ifrc.org

Annexe 3 : références et ressources

Voici les **principales sources** consultées pour l'élaboration des présentes directives :

'Three Ones' Key Principles, ONUSIDA, avril 2004
Description : Résumé analytique de ce qu'on entend par Trois Principes et des caractéristiques principales de chacun de ces Principes.
Langues : anglais, français, russe, espagnol
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

Document de discussion Civil Society and the 'Three Ones', Alliance internationale contre le VIH/SIDA et Conseil international des organisations d'action contre le SIDA, mai 2005
Description : Document de discussion sur les problèmes et questions relatifs aux Trois Principes, basé sur les expériences pratiques et les stratégies du secteur communautaire.
Langues : anglais, français, russe, espagnol
Courriel : icaso@icaso.org **Site Web :** www.icaso.org

The 'Three Ones': Can they Work for HIV Positive Women?, Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/SIDA, 2005
Description : Document sur les avantages et défis des Trois Principes pour les femmes vivant avec le VIH/SIDA.
Langue : anglais
Courriel : info@icw.org **Site Web :** www.icw.org

Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLHIV Involvement in Country Coordinating Mechanisms et Guidelines for Improving CCMs Through Greater PLHIV Involvement, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005
Description : Manuel destiné à impliquer davantage les personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les mécanismes nationaux de coordination du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et les politiques et procédures de toutes les parties prenantes. Il comprend en outre des directives sur l'implication, faisant ressortir les questions soulevées dans le manuel et qui peuvent servir dans le cadre des activités de plaidoyer des organisations, des donateurs et des partenaires engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA.
Langue : anglais
Courriel : infognp@gnpplus.net **Site Web :** www.gnpplus.net

Renewing Our Voice: Code of Good Practice for NGOs Responding to HIV/AIDS, Projet de Code de bonnes pratiques des ONG intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA, Oxfam Publishing, décembre 2004
Description : Code issu d'une initiative conjointe de 11 ONG nationales et internationales, portant sur les principes et pratiques clés nécessaires pour des réponses responsables, cohérentes et de qualité au VIH/SIDA de la part des ONG, les encourageant à s'engager à avoir une vision commune de ce qui constitue de bonnes pratiques et leur permettant de faire entendre leur voix.
Langue : anglais
Courriel : publish@oxfam.org.uk **Site Web :** www.publications.oxfam.org

Summary of E-Forum on Civil Society and the 'Three Ones', ONUSIDA, mai 2005
Description : Résumé des résultats d'un « e-forum » organisé par l'ONUSIDA sur le secteur communautaire et les Trois Principes.
Langue : anglais
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

The 'Three Ones' in Action: Where We Are and Where We Go from Here, ONUSIDA, mai 2005
Description : Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des Trois Principes et la détermination anticipée des problèmes et de leurs solutions éventuelles.
Langues : anglais, espagnol, français
Courriel : unaids@unaids.org **Site Web :** www.unaids.org

HIV/AIDS NGO Support Toolkit: Version 3, Alliance internationale contre le VIH/SIDA
Description : Trousse didactique électronique sur l'appui aux ONG, divisée en sept sections : programmes d'appui aux ONG, planification stratégique, sélection de partenaires et de projets, assistance technique, changements institutionnels, suivi-évaluation et gestion de programmes d'appui aux ONG. Comprend :
- Advocacy in Action, 2002
- Raising Funds and Mobilising Resources for HIV/AIDS Work: A Toolkit to Support NGOs/CBO, 2003

Langue : anglais
Courriel : info@aidsalliance.org **Site Web :** www.ngosupport.net

D'autres documents ont également été passés en revue pour l'élaboration de ces directives :

Trois Principes

- ***Civil Society and the Three Ones: Supporting Implementation,*** notes de la réunion du Groupe de travail de la société civile, juin 2005.
- ***Vietnam 'Three Ones' Country Mission,*** résumé analytique, ONUSIDA.
- ***Putting the 'Three Ones' to Work: National AIDS Commissions,*** The Futures Group, février 2005.
- ***Coordination of National Response to HIV/AIDS: Guiding Principles for National Authorities and their Partners,*** notes, ONUSIDA, avril 2004.
- ***Exceptional Action, National Ownership and Accountability,*** notes, ONUSIDA, avril 2004.
- ***Consultation on Harmonisation of International AIDS Funding: End of Meeting Agreement,*** ONUSIDA, avril 2004.
- ***Making the Money Work: Communiqué from the High-Level Meeting,*** mars 2005
- ***Clearing the Common Ground for the 'Three Ones': Report of a Consultation Process,*** ONUSIDA, avril 2004.
- ***Progress on the 'Three Ones',*** item 5.2 du 16e Programme Coordinating Board, ONUSIDA, Jamaïque, décembre 2004.
- ***Discours à la 16e réunion du UNAIDS Programme Coordinating Board,*** Peter Piot, ONUSIDA, décembre 2004.
- ***Résumé des interventions de l'ICASO à la réunion sur les "Trois principes",*** Washington DC, Conseil international des organisations d'action contre le SIDA, avril 2004.
- ***The 'Three Ones': Driving Concerted Action on AIDS at Country Level,*** ONUSIDA, 2004.

Déclaration d'engagement /Accès universel

- ***Monitoring the Declaration of Commitment on HIV/AIDS: Guidelines on Construction of Core Indicators,*** ONUSIDA, juillet 2005.
- ***Progress Made on the Implementation of the Declaration of Commitment on HIV/AIDS: Report of the Secretary General, United Nations General Assembly,*** avril 2005.
- ***In-Country Monitoring of the Implementation of the Declaration of Commitment Adopted at the UN General Assembly Special Session on HIV/AIDS: A Four Country Pilot Study,*** Conseil international des organisations d'action contre le SIDA, juin 2004.

- *One-Pager Update for PCB NGO Delegates and Alternates on UNGASS Indicators,* ONUSIDA, 2004.
- *Bottom Line Issues and Recommendations on Draft UNAIDS Paper on Universal Access,* délégation de la société civile au Global Steering Committee sur l'accès universel, mars 2006.

Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

- *Global Fund Proposal Development: A Philippines Experience,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, mars 2004.
- *Civil Society Participation in Global Fund Governance: Recommendations and Actionable Items,* document de travail, Centre international de recherche sur les femmes, avril 2005.
- *Revised Guidelines on the Purpose, Structure and Composition of Country Coordinating Mechanisms and Requirements for Grant Eligibility,* Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.
- *Report on Workshop for Strengthening CCMs as Public-Private Partnerships, Zambia,* Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, mars 2005.
- *Report on Workshop for Strengthening CCMs as Public-Private Partnerships, India,* Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, mars 2005.
- *NGO Participation in the Global Fund: A Review Paper,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, octobre 2002.
- *NGO Perspectives on the Global Fund,* Conseil international des organisations d'action contre le SIDA, juin 2004.
- *Towards a Comprehensive Approach to Technical Assistance for the Global Fund,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, juin 2004.

Appui aux ONG

- *Strengthening Civil Society Organisations' Use of and Access to International AIDS Funding,* document de travail de l'Alliance, février 2005.
- *CBO/NGO Support: The Role and Added Value of NGO-Based CBO/NGO Support Providers in the Response to HIV and AIDS in Southern and Eastern Africa,* Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA et Alliance internationale contre le VIH/SIDA, septembre 2004.
- *(Draft) Global Support Programme: Making International HIV/AIDS Funding to Civil Society Organisations Work More Effectively,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, janvier 2005.
- *Meeting the Challenges of Providing Financial and Technical Support to NGOs and CBOs in the Context of Increased Funding,* présentation de la XVe Conférence internationale sur le SIDA, Alliance internationale contre le VIH/SIDA, juillet 2004.
- *Summary: Study of Factors Influencing Support Systems for NGOs/CBOs Responding to HIV/AIDS in Brazil,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, 2003.
- *Summary: Study of Factors Influencing Support Systems for NGOs/CBOs Responding to HIV/AIDS in Zambia,* Alliance internationale contre le VIH/SIDA, 2003.

Annexe 4 : contacts

Les organisations ci-après ont fourni de l'information et de l'appui relativement à l'implication du secteur communautaire ou aux Trois Principes :

Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO)
Adresse : 65 Wellesley St E, Suite 403, Toronto (Ontario), M4Y 1G7, Canada
Téléphone : + (1-416) 921 0018
Site Web : www.icaso.org Courriel : icaso@icaso.org

Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO)
Adresse : 9513, Sacré-Coeur 3, Dakar, Sénégal
Téléphone : + (221) 867 35 33
Site Web : www.africaso.net Courriel : africaso@africaso.net

Alliance internationale contre le VIH/SIDA (l'Alliance)
Adresse : Queensberry House, 104-106 Queens Road, Brighton BN1 3XF, UK
Téléphone : + 44 (0)1273 718 900
Site Web : www.aidsalliance.org Courriel : info@aidsalliance.org

Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA (GNP+)
Adresse : PO Box 11726, 1001 GS Amsterdam, The Netherlands
Téléphone : + 31 20 423 4224
Site Web : www.gnpplus.net Courriel : infognp@gnpplus.net

Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/SIDA (ICW)
Adresse : Unit 6, Building 1, Canonbury Yard, 190a New North Road, London N1 7BJ, UK
Téléphone : + 44 20 7704 0606
Site Web : www.icw.org Courriel : info@icw.org

Programme conjoint des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA)
Adresse : 20 Avenue Appia, CH-1211 Geneva 27, Switzerland
Téléphone : +41.22.791.3666
Site Web : www.unaids.org Courriel : unaids@unaids.org

ICASO International Council of AIDS Service Organizations

Secrétariat International
65 Wellesley Street E., Suite 403
Toronto, Ontario, Canada M4Y 1G7
t: +1 416 921 0018 f: +1 416 921 9979
icaso@icaso.org www.icaso.org

Conception : Tall Poppy Advertising and Design | Impression : Captain Printworks